

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 09 Août 2017 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Salvan Elisabeth, Vours Marie Agnès.

Procurations : Boudet Jean Bernard pouvoir à Calmon Bernard
Vours Marie Ange pouvoir à Cassabois Marie Pierre

Absents excusés : Lamic Pascal, Vergne Jérôme

Date de convocation : 1er Août 2017

Secrétaire de séance : Vours Marie Agnès

Le mercredi 09 Août 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1 - Approbation PV réunion du 30 Juin 2017

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Adhésion Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot

Le conseil départemental a mis en place le SDAIL : Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot. Il est au service des communes et des EPCI pour les accompagner dans leurs projets. Le SDAIL accompagne les collectivités

-Avec des spécialistes : architectes, techniciens, juristes.....

-Dans des domaines variés, aménagement du territoire, équipements publics, voiries, ouvrages d'art...

- A tous les niveaux, aide technique, administrative, financière, conseil....

Le montant annuel de la cotisation est de 1€ par habitant DGF et donne droit à 32 h d'intervention. La commune peut aussi faire appel à une *intervention conventionnée*. Le coût de cette intervention varie de 32 € à 49 € en fonction des compétences de l'agent sollicité.

Adhésion au SDAIL adoptée à l'unanimité.

3 - Parc National Régional Convention d'études pour publicité et signalisations professionnels

Les panneaux publicitaires pour les professionnels de la commune ne sont pas en conformité avec la réglementation. Cela a déjà été signalé par le Parc aux professionnels concernés. Un technicien du P N R des Causses du Quercy a contacté la mairie. Une réunion de concertation était prévue avec les professionnels, la mairie et un représentant du Parc. Elle n'a pas pu avoir lieu.

Le P N R des Causses du Quercy propose une convention avec la commune qui permettrait de mettre en place une signalisation conforme à la réglementation. Le montant de l'intervention s'élève à 270 € par jour. Cette mesure permettra aux professionnels de conserver les panneaux apposés jusqu'à la fin de l'année.

Le financement de ces nouveaux panneaux de signalisation sera défini après l'étude et les propositions faites par le PNR. La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

4 - Suppression de la mise à disposition du hameau de Barrières à Cauvaldor

Après échanges avec Jérémie Choukroun (Directeur adjoint du PNRCQ en charge de la culture et du patrimoine) et Fred Terlizzy (Vice-président de Cauvaldor en charge de la culture et du patrimoine), Gilles Fau propose de renoncer à la suppression de la mise à disposition du hameau de Barrières à Cauvaldor. Le retour du site à la commune minorerait les possibilités d'obtention de subventions. Un groupe de travail constitué à l'initiative du PNRCQ et de la commission culture et patrimoine (voir document annexe) s'est réuni le 12 juillet dernier. Des demandes de devis ont été effectuées auprès du cabinet de géomètre Lachaud (Saint-Céré) et de Gaëlle Duchêne, architecte du patrimoine. Les frais induits seraient pris en charge par le PNRCQ. Une prochaine réunion de travail est prévue le 19 octobre à la mairie de Miers.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de Gilles Fau.

5 - Désignation groupe de travail pour étude commune nouvelle

Le maire et les adjoints de Miers sont régulièrement amenés à travailler avec les élus d'Alvignac. Lors de ces séances de travail, ils ont entrevu la possibilité de créer une commune nouvelle regroupant Miers et Alvignac. Cela permettrait d'atteindre le nombre de 1000 habitants.

Un groupe de réflexion regroupant des élus des deux communes va se constituer.

Pour MIERS, il sera constitué de B Calmon, Maire , MP Cassabois, G Fau, JB Boudet, adjoints, M Bouchet et M.Agnès Vours conseillers.

Est également abordé le sujet de Salle communale. Les élus des deux communes avaient réfléchi à un projet de salle intercommunale située sur les terrains du SIVU à la Source salmière. Ce projet n'ayant pas eu l'adhésion de la municipalité d'Alvignac, la commune d'Alvignac se propose de construire une salle sur un terrain lui appartenant près du Casino.

La mairie d'Alvignac financera cette réalisation entièrement. Cependant pour bénéficier d'aides plus conséquentes, elle propose à la Commune de Miers de se joindre à ce projet et de réaliser une salle intercommunale.

Le conseil, à l'unanimité adopte cette proposition.

6 - Estimation terrains Lot Habitat

Mme Marchandin souhaite acquérir le logement Lot Habitat situé près des commerces qu'elle occupe depuis plusieurs années. Elle souhaite acquérir le terrain sur lequel se situe le logement ainsi que la parcelle située de l'autre côté de la rue. L'estimation du terrain (terrain à bâtir situé dans le bourg) est fixée à 20€ le m2.

7 - Commission culture et patrimoine

- **Lecture partagée**

La boîte à livres fonctionne de façon satisfaisante. Les rayonnages sont bien approvisionnés par des ouvrages variés pour tous les âges et tous les goûts.

- **Source salmière**

Le premier concert (3 août) organisé par le Sivu Miers-Alvignac, *Univers Brassens*, a connu un succès encourageant (160 entrées payantes). Le second, en partenariat avec le Festival de Saint-Céré, aura lieu le 10 août. Chopin sera à l'honneur. Repli à la salle de Thégra en cas de météorologie défavorable.

Questions diverses

L'ARS demande à la commune de désigner un référent Ambroisie et moustique tigre. Notre territoire n'est pas encore concerné par ces problèmes. Pas de référent désigné, mais une information sera insérée dans le prochain trimestriel.

- Le PNR propose d'organiser une soirée Causseries autour de la Thermographie. Une réunion d'information aura lieu le vendredi 26 janvier à 20 h 00 à la salle municipale puis des mesures seront réalisées sur les bâtiments publics. Auparavant, à 17 h 30, se tiendra une réunion pour les élus sur la rénovation de l'habitat.

Fin de la séance à 23 h 15